



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

structures administratives

Question écrite n° 26151

Texte de la question

M. Jérôme Chartier appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur l'existence des observatoires, organismes, conseils et dispositifs assimilés qui existent sous la responsabilité totale ou partagée des administrations dont il assume la charge. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément, sous forme d'un tableau, le nom de l'organisme, son objet, la rémunération de ses membres, les fonctionnaires mis à sa disposition pour son fonctionnement ainsi qu'une évaluation financière rapide et globale des moyens matériels qu'il utilise pour son fonctionnement ou son rayonnement. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Les commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, font l'objet d'une annexe fournie au Parlement conformément aux dispositions de l'article 112 de la loi de finances pour 1996, publiée chaque année en annexe au projet de loi de finances. Les éléments fournis par le ministère à ce titre pour la préparation du projet de loi de finances 2004 ont été intégrés dans cette annexe.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Chartier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26151

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7790

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10024